

2

La sécurité militaire en Méditerranée occidentale

Le point de vue européen

par Roberto Aliboni

L'évanouissement de la confrontation Est-Ouest a mis fin aux éventuelles menaces militaires du Tiers monde envers les pays occidentaux. En effet, les crises régionales ne sont plus en mesure d'entraîner une escalade au niveau des superpuissances et de leurs alliances, en causant des conflits majeurs, de même qu'elles ne donnent plus lieu à des compétitions en ce qui concerne les bases militaires et les armements. Ces menaces écartées, les risques semblent pourtant se multiplier à court et moyen terme.

A court terme, les conflits militaires entre les pays du Sud et à l'intérieur de leurs frontières risquent d'impliquer les pays du Nord sur le plan bilatéral et multilatéral. D'autre part, les inégalités économiques et les frustrations politiques qui continuent de caractériser le cadre Nord-Sud, tendent de plus en plus, dans certains pays du Tiers monde, à animer des volontés vouées à frapper les pays du Nord. Ces volontés ne sont toutefois pas encore soutenues par des moyens militaires et industriels suffisants. D'où, l'absence de véritables menaces mais, par contre, le risque de voir ces volontés agir à bas niveau de violence par l'intermédiaire du terrorisme et de se doter, à moyen terme, de capacités efficaces en raison des tendances à la prolifération des armes conventionnelles et non conventionnelles qui ont jailli lors du passage du monde bipolaire à un monde plus multipolaire. Ceci implique donc des risques pour

l'immédiat et des possibilités de voir les tensions d'aujourd'hui devenir de véritables menaces militaires dans l'avenir.

On retrouve plus ou moins cette situation dans la Méditerranée occidentale comme dans le Tiers monde. Les pays européens, à commencer par ceux qui se trouvent sur la rive nord du bassin occidental de la Méditerranée, ont tendance à estimer que les capacités militaires des pays de la rive sud ne sont pas de nature à provoquer des menaces. En outre, elles ne sont pas comparables aux capacités, bien plus impressionnantes, que possèdent d'autres régions du Tiers monde. Néanmoins les facteurs socio-politiques et culturels, qui engendrent aujourd'hui des tensions et des risques et qui pourraient être à l'origine de menaces demain, ne manquent pas : des inégalités économiques et démographiques au développement d'un islamisme radical qui s'oppose à l'Occident. Dans ce cadre, à côté des politiques de coopération et de diplomatie, destinées à soigner et à prévenir les menaces de demain, les politiques comme les facteurs militaires jouent un rôle d'assurance face aux risques croissants. Bien que mineur, on ne saurait négliger ce rôle.

Le but de ce chapitre est donc d'évaluer le point de vue des pays européens sur le cadre sécuritaire de la Méditerranée occidentale (1), en tenant surtout compte des facteurs militaires, de façon à proposer quelques orientations de leurs politiques dans cette région.

Le cadre sécuritaire est analysé à partir de trois niveaux : (a) le cadre militaire de la région ; (b) l'impact des changements du contexte international sur la Méditerranée occidentale ; (c) les politiques sécuritaires des pays de l'Europe du Sud-Ouest.

Le cadre et les perceptions militaires

Les capacités militaires du Sud

Pour avoir une idée du cadre militaire de la Méditerranée occidentale du point de vue européen, on peut commencer par com-

(1) La notion de Méditerranée occidentale, adoptée à l'occasion, correspond à celle du Groupe des Dix (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie, Espagne, France, Italie, Malte et Portugal) établie par les réunions ministérielles du 10 octobre 1990 et du 27 octobre 1991.

parer la situation des pays du Maghreb à celle des pays du Moyen-Orient et du Golfe dans le cadre des régions au sud de l'Europe. Les données sur les dépenses militaires reprises aux tableaux 1 et 2, bien qu'elles ne soient pas homogènes (2), mettent en évidence le rôle tout à fait mineur que joue le Maghreb dans ce cadre. On en arrive à la même conclusion en considérant les importations des systèmes d'arme majeurs, reportées par le SIPRI (3) : le pourcentage des pays du Maghreb est de 4,9 % par rapport à l'ensemble du Tiers monde et de 11,3 % par rapport à l'ensemble des régions au sud de l'Europe.

Il y a quelques années Cordesman (4), dans le cadre du rôle atténué que joue le Maghreb par rapport au Moyen-Orient, mettait pourtant en lumière la dynamique soutenue de ses tendances. Toutefois, il soulignait l'incapacité à terme des pays du Maghreb de soutenir ce rythme. Cela semble confirmé par les chiffres, qui d'ailleurs reflètent les tendances économiques qui se sont affirmées depuis dans la région.

Cependant, afin de mieux mesurer la menace, il faut également considérer la structure et la qualité des armements. Or dans cette région, en ce qui concerne les capacités non conventionnelles (5), c'est surtout la Libye qui pousse à en acquérir. Il est presque certain que ce pays possède des capacités chimiques, tandis que les projets de développement balistique et nucléaire ont été suspendus ou ont échoué. Pour le reste, on pense que l'Algérie pourrait vouloir acquérir un statut nucléaire. D'autre part, elle possède l'infrastructure industrielle et la technologie pour se doter éventuellement d'armes chimiques. Ainsi, les tendances dans le Magh-

(2) Le tableau 1 se base sur IISS, *The Military Balance 1991-1992*, Brassey's, London, 1991 ; le tableau 2 sur A.H. Cordesman, *Current Trends in Arms Sales in the Middle East*, National Security Studies Program, Georgetown University, déc. 1991, contribution présentée à l'International Workshop on « Arms Control and the New Middle East Security Environment », Nof Ginosar, Israël, 6-9 janvier 1992. Dans sa contribution, M. Cordesman explique en détail la plus grande crédibilité de ses données. Quoi qu'il en soit, les différences remontent en premier lieu au fait que les données élaborées par M. Cordesman sont en valeur courante et celles de l'IISS en valeur constante. Aussi, il faut noter qu'à la différence de celles de l'IISS, elles comprennent la Libye et la Mauritanie. Voir aussi J. Alpher, *The Middle East Military Balance 1989-1990*, Jaffee Center for Strategic Studies, The Jerusalem Post & Westview Press, 1990.

(3) *SIPRI Yearbook 1991, World Armaments and Disarmament*, Oxford University Press, New York, 1991.

(4) A. Cordesman, « The Military Forces of the Maghreb », *RUSI Defence Yearbook 1986*, Brassey's, London, 1986.

(5) Voir A.H. Cordesman, *Weapons of Mass Destruction in the Middle East*, Brassey's, London, 1991 et G. Kemp, *The Control of the Middle East Arms Race*, Carnegie Endowment for International Peace, 1991.

reb à la prolifération des armements non conventionnels, bien que n'étant point absentes, ne semblent pas aussi nettes qu'elles le sont au Moyen-Orient et dans le Golfe.

Enfin, si on considère la qualité de l'ensemble des armements conventionnels et les moyens de transport dont disposent les pays du Maghreb, on peut affirmer que ni les uns ni les autres ne sont de nature à conférer à ces pays une véritable capacité d'attaquer les pays européens. La projection de leur force se réduit à donner quelques « coups de main » aux pays européens (comme le missile libyen sur Lampedouse en 1986) ou à commettre des actions à bas niveau de violence (comme le terrorisme ou les prises d'otages).

Quelle que soit la qualité de leurs armements, elle apparaît influencée de façon négative par la faiblesse industrielle et gestionnelle de ces pays et par le manque d'entraînement du personnel.

Par contre, l'existence de systèmes d'armes relativement avancés dans l'Aviation et la Marine de la Libye, de l'Algérie et du Maroc marque une certaine capacité d'interdiction. Cette dernière n'est pas à sous-estimer : les effectifs et les armements demeurent élevés et assurent une remarquable capacité de défense ; les coûts que cette interdiction impose aux possibles interventions militaires des pays du Nord, comme on l'a vu à l'occasion du bombardement américain de Tripoli et Benghazi en 1986, demeurent eux aussi élevés. Cette capacité d'interdiction dans le cadre Nord-Sud a été soulignée aussi bien par l'Espagnol Rafael Bardaji (6), en se référant à la Méditerranée occidentale, que par l'Italien Maurizio Cremasco, en ce qui concerne l'ensemble des régions au sud de l'Europe (7).

Dans la Méditerranée occidentale, le Sud n'oppose donc au Nord qu'une capacité d'interdiction, avec le redoublement éventuel de menaces à bas niveau de violence.

Les perceptions au Nord

Si les capacités militaires du Sud ne constituent pas une véritable menace pour le Nord, il n'en reste pas moins qu'en se com-

(6) R.L. Bardaji, *Naval Arms Control in the Western Mediterranean*, Grupo de Estudios Estrategicos, contribution présentée au séminaire organisé par le SIPRI à Helsinki et Stockholm, du 23 au 26 octobre 1990.

(7) M. Cremasco, *CFE and Security Problems in NATO's Southern Flank*, Istituto Affari Internazionali, août 1990.

binant avec l'instabilité sociale et politique de la région, elles se traduisent par une situation porteuse de risques. Cette situation est bien connue des pays européens de la rive nord de la Méditerranée occidentale. Les analyses de leur sécurité nationale (8) confirment en général l'absence de véritables menaces militaires dans leurs perceptions et, en revanche, l'existence de nombreux risques.

A côté des risques ressortant de la très difficile situation économique, sociale et démographique, les risques qu'on peut évoquer d'un point de vue plus directement militaire sont liés à la libre circulation dans le détroit de Gibraltar et dans le canal de Sicile (plus généralement à la liberté de navigation et d'entreprise sur la mer), à l'amorce de cercles vicieux d'attentats terroristes et rétorsions et à l'implication des pays du Nord dans les conflits entre les pays de la rive sud.

Ce dernier point semble à souligner. Les capacités militaires du Maghreb, plus ou moins inaptes à projeter la force vers le Nord, sont par contre à la base des conflits dans le cadre Sud-Sud et présentent de véritables menaces aux pays de la région maghrébine. Ces conflits pourraient impliquer les pays de la rive nord ou demander leur intervention pour protéger leurs intérêts ou certains intérêts de la communauté internationale. Or, dans ce cas, la capacité d'interdiction des pays du Maghreb peut se transformer en un facteur militaire significatif. Cette capacité d'interdiction, d'ailleurs, serait importante aussi dans le cas de conflits concernant la navigation sur la mer et son exploitation.

Parmi les *casus belli*, on peut mentionner, enfin, le cas très particulier des enclaves espagnoles au Maroc, Ceuta et Melilla. En général, il y a en Espagne pour des raisons historiques une perception de menace par rapport à la rive sud peut-être plus aiguë qu'ailleurs dans l'Europe du Sud-Ouest (9). Aux yeux des Espagnols, la mémoire des 800 ans de domination arabe et de la « reconquista » tend encore à représenter les Arabes comme des ennemis. Mais plus concrètement, c'est le contentieux sur les enclaves de Ceuta

(8) Voir J. Simon (ed.), *European Security Policy after the Revolutions of 1989*, The National Defense University Press, Washington D.C., 1991 et R. Aliboni (ed.), *Southern European Security in the 1990s*, Pinter Publishers, London, 1992 ; voir aussi J. Chipman (ed.), *NATO's southern allies, internal and external challenges*, London, New York, Routledge with Atlantic Institute for International Affairs ; D.T. Stuart (ed.), *Politics and security in the Southern region of the Atlantic Alliance*, London, MacMillan Press, 1988.

(9) Voir Instituto de Cuestiones Internacionales, *Estrategia del Mediterraneo Occidental y del Magreb*, Madrid, 1983 ; M.G. Manwaring, « Iberia's Contribution to Western Security : Spain and Portugal », in J. Simon (ed.), *op. cit.*, pp. 573-612.

et Melilla, de même que la possibilité de les voir annexées par le Maroc, qui représente une menace et garde une influence sur la pensée des militaires et leur planification. Cette perception de menace se reflète dans l'importance que l'Espagne accorde à la défense des lignes maritimes et du détroit de Gibraltar. Cette mission fait partie des missions que l'Espagne s'est engagée à poursuivre dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique du Nord (OTAN) (10), bien que l'OTAN ne comprenne pas l'annexion éventuelle de Ceuta et Melilla dans sa propre notion de menace commune.

D'autre part, il faut bien dire que ce contentieux a été maintenu par le gouvernement espagnol dans un cadre strictement politique et diplomatique, qui a permis aux relations hispano-marocaines d'évoluer très favorablement. En 1989, l'Espagne et le Maroc ont signé un accord-cadre de coopération militaire qui a conduit à des manœuvres communes des deux Marines axées sur la défense de Gibraltar et, en 1991, à des manœuvres qui ont associé les deux armées de terre. De plus, le traité d'amitié et de coopération, signé en juillet 1991 par le roi Juan Carlos, prévoit la « solution pacifique des conflits ».

En conclusion, on peut dire que la perception commune aux pays européens du Sud-Ouest se base aujourd'hui davantage sur les risques que sur les menaces. Toutefois, ces risques ne sont pas à négliger. En effet, la perception européenne est fortement influencée par le rapide accroissement des risques existants, surtout face à la montée du mouvement religieux en Algérie et aux conséquences de cette évolution en Algérie même et dans l'ensemble du Maghreb. De plus, cette évolution maghrébine se situe dans une situation de malaise du monde arabe, un monde qui, dans le « nouvel ordre international », se voit comme le seul acteur à être rappelé à l'ordre, d'abord avec la guerre contre l'Irak de 1990-1991 et, depuis, avec les sanctions contre la Libye du 15 avril 1992.

(10) Voir F. Rodrigo, « The End of the Reluctant Partner : Spain and Western Security in the 1990's », in R. Aliboni (ed.), *op. cit.*, pp. 99-116 ; J. Ojeda, « El modelo español de participación en la Alianza Atlántica », *Política Exterior*, 3, 9, 1989, pp. 58-90.

Les changements du contexte international

Traditionnellement, les pays européens, en particulier ceux de l'Europe du Sud-Ouest, ont considéré la région de la Méditerranée occidentale comme la plus stable et la plus coopérative de l'ensemble méditerranéen, pour différentes raisons qui peuvent être résumées ainsi : son éloignement de l'épicentre palestinien de la crise arabo-israélienne ; sa proximité géographique avec l'Europe et ses liens historiques et culturels étroits, surtout avec la France ; une influence soviétique mineure, notamment grâce à la capacité européenne et surtout française de se présenter aux pays du Maghreb comme un interlocuteur alternatif ou différent par rapport aux États-Unis ; d'où la tendance, surtout algérienne et tunisienne, à un rôle international et régional de véritable non-alignement.

Cette vision a uni plusieurs leaders des rives nord et sud de la Méditerranée occidentale : de M. Moro à M. Boumediene, de M. Craxi à M. Mitterrand. Les éléments réels et imaginaires y sont étroitement liés, cette vision étant enracinée dans des réalités comme dans des projets.

On retrouve historiquement cette vision à la base d'importantes initiatives politiques, comme par exemple, l'approche par les ministres arabes des ministres européens réunis à Copenhague en 1973, après l'augmentation du prix du pétrole, qui donnera lieu au Dialogue euro-arabe et à la participation des pays arabes méditerranéens aux travaux de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Il ne faut pas non plus perdre de vue que, parmi toutes ces initiatives prises par les diplomates des pays arabes et européens de la Méditerranée occidentale, certaines ont joué un rôle important.

Maintes fois prônée par les leaders des pays de la Méditerranée occidentale, l'idée d'une solidarité méditerranéenne, tantôt alternative tantôt complémentaire aux autres solidarités (arabe, africaine, tiers-mondiste, européenne, atlantique, etc.), bien que projetée sur l'ensemble de la région méditerranéenne, naît donc dans la Méditerranée occidentale et par rapport à la Méditerranée occidentale. Cette dernière s'est présentée pendant plusieurs années comme une digue face aux grandes vagues venant d'un Orient malade d'instabilité ou bien comme une plate-forme d'où repartir pour apporter stabilité et coopération à l'Orient. Dans tous les cas, la Méditerranée occidentale apparaît comme le point de départ. D'où sa « spécificité ».

Toutefois, les conditions de cette « spécificité » ont été modifiées par les événements des années 1990 et 1991.

L'évanouissement du contexte Est-Ouest met fin à la différence de risque qui existait entre un Machrek, directement exposé à la confrontation et donc susceptible de donner lieu à des escalades horizontales, et un Maghreb plus à l'abri de cette confrontation et donc plus apte à la coopération.

D'autre part, cette nouvelle tendance à l'assimilation du Maghreb au Machrek s'accompagne de l'affaiblissement des rôles de non-alignement des pays du Maghreb (qui remonte à son tour à l'évanouissement de la bipolarité Est-Ouest) ; cet affaiblissement du non-alignement tend à remettre en question les bases du lien diplomatique privilégié entre le Maghreb et les pays « latins » de la Communauté européenne (CE), lien qui a bien fonctionné dans le passé avec la Méditerranée occidentale comme pivot des divers projets de solidarité méditerranéenne.

De plus, parmi les facteurs qui influencent la sécurité et la stabilité de la région, il faut considérer que la tension démographique, avec ses conséquences sur le développement économique ainsi que sur les migrations, est particulièrement forte dans le Maghreb par rapport aux autres régions arabes.

Enfin, en raison des contradictions particulièrement aiguës dues aux graves difficultés socio-économiques, à leurs tentatives de démocratisation politique et économique et à leurs liens très ramifiés avec les sociétés occidentales et européennes, les pays du Maghreb sont soumis aujourd'hui à une forte pression de la part des forces religieuses radicales.

En considérant ces faits, on se rend bien compte que, du point de vue européen, si d'un côté le Maghreb vient de perdre sa « spécificité » traditionnelle, de l'autre il a acquis une « spécificité » nouvelle. L'instabilité et le radicalisme qui marquaient généralement le Machrek se sont en effet étendus au Maghreb. Ce fait s'ajoute à la proximité géographique et historique particulière du Maghreb avec l'Europe, notamment avec les pays du sud-ouest de la Communauté.

Face à cette instabilité plus proche, l'Europe pourrait devoir considérer le Maghreb plutôt comme la source d'un risque plus important que comme le partenaire d'une diplomatie de paix et de stabilisation par rapport à l'ensemble de la région méditerranéenne, tel qu'il l'était par le passé.

Jusqu'ici zone « protégée », le Maghreb est donc en train de devenir une zone « exposée ». A la lumière de cette conclusion,

on peut mieux apprécier le cadre militaire de la région. Il est vrai qu'elle continue de ne point présenter de menaces ; néanmoins son niveau de risque est en train de s'accroître de façon remarquable. Cette évolution a des conséquences sur le plan sécuritaire et politique qu'on ne saurait négliger :

(a) la coopération dans la Méditerranée occidentale tend à se refermer sur elle-même, contrairement à l'idée d'antan selon laquelle elle devait être le point de départ d'une solidarité devant se propager au Machrek ; l'objet de la coopération devient donc la Méditerranée occidentale et le Maghreb, alors que les possibilités d'une action commune pour la paix dans l'ensemble de la région (le projet italo-espagnol pour une Conférence pour la sécurité et la coopération dans la Méditerranée, CSCM) semblent s'épuiser voire disparaître ;

(b) le Maghreb devient le lieu d'une diplomatie de coopération ayant pour priorité la stabilisation et la sécurité ; l'optique des pays européens dans le Groupe des Dix devrait par conséquent s'adapter à la nouvelle situation et les efforts de coopération internationale au niveau de la région devraient se multiplier ;

(c) par rapport au Machrek, le Maghreb devient en lui-même un enjeu de stabilisation et, étant donné sa valeur locale, un problème concernant les Européens en tout premier lieu (problème pour la solution duquel ils ne seront aidés par nul autre pays).

Les politiques des pays européens de la région

Après avoir analysé les perceptions des pays européens de la Méditerranée occidentale, il faut maintenant considérer leurs intérêts de sécurité face à la région et à ses changements.

Les différences

Dans les années 80, l'intérêt d'une stabilité dans la Méditerranée occidentale a été souligné en premier lieu par la France qui, à partir des propos tenus par M. Mitterrand en 1983 à Marrakech, a donné une nette priorité au développement des relations avec le Maghreb, soit au niveau bilatéral, soit en promouvant le réseau multilatéral, qui allait devenir plus tard le Groupe des Dix. Les rela-

tions bilatérales du Portugal, de l'Espagne et de l'Italie avec les pays du Maghreb (11) se sont également développées de façon remarquable, en favorisant par la suite l'établissement du Groupe des Dix.

Du point de vue sécuritaire, deux tendances se sont entremêlées : d'un côté, la tendance à « isoler » la Méditerranée occidentale, en structurant et consolidant son caractère de « zone protégée » ; de l'autre, la tendance à la structurer comme élément d'un projet plus vaste concernant l'ensemble de la région méditerranéenne. La première tendance a été adoptée d'emblée par la France et le Portugal. La deuxième a été prônée par l'Espagne et l'Italie moyennant l'initiative de la CSCM (12). L'Espagne, après la Guerre du Golfe, s'est un peu effacée par rapport à la CSCM et semble plus repliée sur la Méditerranée occidentale. Les deux tendances n'en sont cependant pas arrivées à s'exclure, de même qu'elles n'ont empêché ni le Groupe des Dix de devenir un pilier de la politique étrangère italienne, ni les partenaires du Groupe des Dix de donner leur soutien à la CSCM, si activement poursuivie par la diplomatie italienne.

Cette complaisance réciproque ne peut effacer ni la faiblesse des deux projets — le Groupe des Dix et la CSCM — au fur et à mesure de la rapide évolution de la situation, ni les différences de fond qui sont à la base des orientations des partenaires. La France tend à séparer la Méditerranée occidentale, où ses intérêts nationaux ont besoin d'être appuyés par les autres pays du Sud-Ouest européen, du Moyen-Orient, où ces mêmes intérêts doivent pouvoir s'affirmer sans autres contraintes que celles découlant des autres « grands » de la politique internationale. D'où la méfiance vis-à-vis de projets comme celui de la CSCM, qui entraînerait le Moyen-Orient à donner un rôle « global » à des pays comme l'Espagne et l'Italie qui — à ses yeux — n'en ont pas le titre.

Le Portugal et l'Espagne, pour des motifs différents, ont tendance à affirmer un strict parallélisme entre sécurité régionale et

(11) Sur les politiques bilatérales, voir M. Rousset (éd.), « La Méditerranée occidentale, espace de coopération », *Cahiers du Centre d'études de défense & de sécurité internationale*, Grenoble, n° 12, mars 1992.

(12) Voir R. Aliboni, « Contenus et perspectives d'une "Conférence sur la Sécurité et la Coopération dans la Méditerranée" : un point de vue italien », dans *Centro Militare di Studi Strategici & Délégation aux Études Générales, Actes du Séminaire sur la sécurité en Méditerranée*, Rome, 30-31 janvier, 1^{er} février 1991, pp. 321-334 (153-166 en italien) ; J.L. Buhigas, « Una política de seguridad para el Mediterraneo », *Revista Española de Defensa*, n° 29, 1990, pp. 78-85.

proximité. Pour l'Italie, la Méditerranée demeure « ...un espace stratégique unitaire » (13) qui supporte mal l'existence des différents niveaux de sécurité et de stabilisation dans l'ensemble de la région : entre le Maghreb et les Balkans, entre la Méditerranée centrale et le Moyen-Orient. Chaque fois que s'établissent différents niveaux de sécurité dans l'ensemble du bassin, l'Italie tend davantage à devenir un pays de frontière et donc à craindre pour sa sécurité.

Les convergences

Malgré ces différences entre les pays du Sud-Ouest européen, il existe également d'importantes convergences d'intérêts et de perceptions. C'est en tenant compte de ces convergences, dans le domaine de la sécurité, qu'ils doivent rebâtir aussi rapidement que possible leur politique de coopération avec les pays du Maghreb. Examinons donc ces convergences.

A la suite des changements intervenus en 1990 et 1991, la structure des espaces sécuritaires a profondément changé. L'Europe occidentale et la CE se retrouvent à opérer sur un espace sécuritaire plus vaste, appelé « nouvel arc de crises » (14) par les analystes ; celui-ci va au-delà de la Méditerranée et comprend les régions qui faisaient partie de la confrontation Est-Ouest il y a seulement quelques années.

Dans ce plus vaste espace, le Sud semble acquérir une importance majeure par rapport au passé. Une manifestation de cette tendance est la décision prise par l'OTAN, en avril 1992, d'établir une flotte de guerre permanente en Méditerranée. Une autre mesure semblable, prise à la même époque, est la décision d'élargir la coopération militaire franco-allemande aux Marines des deux pays moyennant l'établissement d'une force navale temporaire en Méditerranée.

Néanmoins, si les espaces autour de l'Europe occidentale ont subi un changement radical, il en a été de même en ce qui concerne leur hiérarchie. Dans le cadre des bouleversements qui, après

(13) S. Silvestri, « Pour une approche italienne de la sécurité en Méditerranée occidentale », dans Fondation méditerranéenne d'études stratégiques, *La Méditerranée occidentale : un espace à partager*, Actes de la table ronde de Bandol, 8-9 février 1991, Éditions FMES, 1991, pp. 85-89.

(14) Cette notion a été élaborée lors de la Conférence annuelle de l'IISS de Zurich, 12-15 sept. 1991, par MM. C. Gasteyger et G. Joffé ; voir aussi dans les mêmes actes la contribution de M. Z. Brzezinski, *The Consequences of the End of the Cold War for International Security*.

la chute du vieil ordre international, continuent de se produire en Europe et dans ses alentours, le Maghreb, comme les Balkans et la Corne de l'Afrique, est perçu et traité par les alliances euro-américaines comme une zone de moindre importance sécuritaire par rapport aux zones qui attirent en revanche le maximum de leur attention : l'ex-Union soviétique, le Moyen-Orient et le golfe Persique. S'il est vrai que l'ensemble méditerranéen semble gagner de l'importance, il faut toutefois souligner la différence perçue entre la zone du Maghreb et celle du Moyen-Orient.

Pourtant, lorsque le Maghreb devient une zone de risque majeur pour les pays européens de la Méditerranée occidentale, il arrive qu'il apparaisse, au contraire, comme une zone de moindre risque à l'ensemble de l'Europe et de l'Occident.

Cette différence de perceptions à l'intérieur de la CE et de l'OTAN ne fait point le bonheur des pays du Sud-Ouest européen. La raison d'une première convergence parmi les pays européens de la Méditerranée occidentale est l'urgence de voir l'Union européenne, sortie de Maastricht, établir une politique commune de sécurité à caractère global, à travers la CE ou l'Union de l'Europe occidentale (UEO), dans le but de minimiser les différences de solidarité des partenaires envers les régions qui entourent la Communauté.

Il n'en reste pas moins que pour convaincre les partenaires européens et occidentaux à accorder davantage d'importance et de ressources aux zones qui les intéressent — c'est-à-dire en revoquant les priorités collectives — les pays européens du Groupe des Dix doivent multiplier leurs efforts de coopération et assumer de plus lourdes responsabilités dans le cadre de la Méditerranée occidentale à l'intérieur même de la Communauté.

Afin de parvenir à une deuxième convergence, les pays du Sud-Ouest de l'Europe doivent donc consolider le Groupe des Dix et le rendre plus concrètement et visiblement complémentaire des efforts de la CE (ce qui n'est pas tellement le cas aujourd'hui).

Plus généralement, il est nécessaire de souligner que le renforcement du Groupe des Dix, sans nul doute essentiel à l'efficacité de la coopération régionale, ne devrait toutefois pas se traduire par un équilibre encore plus défavorable qu'aujourd'hui entre niveau bilatéral, régional et communautaire. Bien au contraire, dans le cadre d'une troisième convergence, la stratégie de renforcement des politiques de sécurité et de coopération entamée au Conseil européen de Maastricht en décembre 1991 doit parvenir à un équilibre plus favorable au niveau communautaire. Ce point apparaît

particulièrement important en ce qui concerne les politiques communes que la CE devra développer par rapport aux mouvements de personnes.

Une quatrième convergence demeure l'intérêt des pays européens de la Méditerranée occidentale — plus généralement de la CE — à voir se développer une certaine cohérence entre les pays du Maghreb afin qu'ils puissent mieux bénéficier des efforts de coopération économique et améliorer leurs performances dans ce domaine. Dans l'Union du Maghreb arabe (UMA), les efforts d'intégration économique sont restés à l'arrière-plan, même s'il ne faut pas sous-estimer l'importance des convergences des politiques économiques actuelles entre les pays membres de l'Union (un facteur qui n'existait point à l'époque de la chute du Comité permanent consultatif du Maghreb, à la fin des années 60). La dépendance actuelle du Maghreb par rapport à la CE est alarmante et n'a l'espoir de se voir modifiée que si l'intégration horizontale se renforce. La CE a malgré tout les moyens d'imposer au Maghreb un minimum de coordination de ses relations économiques par rapport à elle-même et de favoriser son intégration horizontale moyennant ses politiques de coopération bilatérales et multilatérales.

Enfin, les pays européens sont également très intéressés par une évolution politique plus libérale dans les pays de l'UMA, mais cet intérêt est très difficile à affirmer. Les Européens ne peuvent et ne doivent pas intervenir dans les processus grandement contradictoires et pénibles qui se sont ouverts dans la région avec la crise algérienne. La seule réponse efficace qu'ils peuvent donner pour l'instant est de conserver et renforcer leurs liens de coopération au niveau bilatéral comme au sein du Groupe des Dix.

La coopération militaire Espagne-France-Italie

Pour compléter le cadre des politiques européennes dans la région, il faut s'interroger sur le réseau des coopérations bilatérales militaires qui s'est développé par couples de pays : France et Espagne, Espagne et Italie, Italie et France.

La coopération de la France avec l'Espagne (15) s'est développée bien avant que l'Espagne n'entre dans l'OTAN par le biais de manœuvres communes, de ventes d'armes et d'échanges d'informations dans le domaine de la défense aérienne. En considérant

(15) D.A. Ruiz Palmer, « France », dans J. Simon, *op. cit.*, pp. 207-267.

sa position dans l'OTAN, cette coopération a une valeur complémentaire pour la France. Pour l'Espagne, cette coopération sert à renforcer sa sécurité dans une zone où, comme on l'a vu, ce pays se sent à tort ou à raison particulièrement menacé.

L'intérêt italien est peut-être plus difficile à dégager. L'affaire de la base de Sigonella en 1985, qui opposa fortement les Italiens aux Américains sur le sort de M. Abelabbas, le dirigeant de l'OLP impliqué dans le détournement du paquebot *Achille Lauro*, semble avoir déterminé les militaires italiens (16) à entrer dans un réseau d'information et de coopération indépendant de celui des États-Unis. Cette aspiration fut renforcée l'année suivante, en Italie comme en Espagne, par la décision unilatérale américaine de bombarder la Libye. D'où l'importance de l'accès aux informations du satellite français « Hélios » dans cette coopération. Cela dit, les motivations italiennes semblent aussi basées sur le dessein d'associer aujourd'hui l'Espagne dans le cadre de la Méditerranée occidentale pour la convaincre demain d'étendre ses intérêts vers la Méditerranée orientale (17).

De ce cadre on comprend que cette coopération n'a pas un but univoque : d'un côté, elle a pour fonction de mieux intégrer et compléter les dispositifs de même que les missions de l'Espagne et de la France dans l'OTAN ; de l'autre, elle vise à protéger de l'extérieur l'espace régional des interférences sans gêne (le bombardement de Tripoli en 1986 et l'affaire de l'*Achille Lauro* / Sigonella en 1985) en établissant une meilleure capacité autonome au niveau de l'information et de la reconnaissance aérienne des trois pays concernés. Le réseau se prête donc aussi bien à des interprétations « nationalistes » qu'« atlanticistes ». Il est surtout concerné par les rôles des trois pays dans les alliances occidentales. L'intérêt de cette coopération vis-à-vis du Sud ne manque pas, soit pour contrer certaines actions dangereuses, soit pour aider les pays européens à affronter l'interdiction du Sud en cas d'intervention. Il reste néanmoins tout à fait marginal.

(16) Pour le point de vue des militaires italiens — l'école dite de la « pensée militaire réformiste » —, voir V. Ilari, « La politica militare italiana », *L'Italia nella politica internazionale, anno diciottesimo : 1989-1990*, Franco Angeli, Milan, 1991, ch. 4, p. 170.

(17) Ce dessein a été confirmé à l'auteur par des interviews d'officiers supérieurs de la Marine italienne. On peut aussi noter à ce propos le commentaire du général Carlo Jean, un des partisans de la coopération militaire en Méditerranée occidentale, dans sa contribution au volume de M. J. Simon déjà mentionné : « Les accords initiaux entre ces pays se réfèrent seulement à la Méditerranée occidentale, mais pourraient ensuite s'étendre à la Méditerranée orientale... » (« Italy and its Security Policy », pp. 547-571).

En ce qui concerne l'« exposition » majeure du Maghreb aujourd'hui, à la suite des changements internationaux et de la radicalisation en cours au Maghreb, cette coopération pourrait avoir différents effets. D'une part, elle pourrait aider les pays européens à mieux isoler la zone des interventions extérieures qu'ils estiment déstabilisantes par rapport à leurs intérêts nationaux de sécurité. De l'autre, elle pourrait créer une perception de menace aux yeux des dirigeants maghrébins, lesquels pourraient également penser que la coopération des trois pays du Sud-Ouest européen se charge de faire ce qu'ils empêcheraient de l'extérieur de la région.

Une autre convergence politique entre les pays européens de la région est donc la nécessité de rendre cette coopération militaire plus claire grâce à des déclarations ou des mesures de confiance et de transparence, prises unilatéralement ou bien au sein de négociations appropriées avec les pays de la rive sud.

Conclusions

Dans le passé récent, le Maghreb a été considéré par les pays européens comme plus ou moins à l'abri des instabilités du Machrek et, par conséquent, la Méditerranée occidentale est apparue comme une zone où l'on pouvait instaurer plus aisément qu'ailleurs une coopération Nord-Sud.

Cette division entre Méditerranée orientale et occidentale se trouve aujourd'hui confirmée par les changements des dernières années : bien qu'aux yeux de l'Occident, l'ensemble des régions au sud de l'Europe semble susciter un plus grand intérêt et de graves préoccupations, il ne fait pas de doute que le Moyen-Orient et le Golfe entraînent une solidarité élargie en Occident alors que le Maghreb garde une valeur stratégique locale surtout pour les pays de l'Europe du Sud-Ouest. Néanmoins, cette division, qui demeure mais change de nature, pose aux pays européens de la Méditerranée occidentale un problème nouveau, car le Maghreb n'apparaît plus tellement à l'abri des instabilités sociales, économiques et culturelles qui semblaient l'apanage du Machrek. Bien au contraire, quels que soient les liens entre l'instabilité du Machrek et celle du Maghreb, il n'en reste pas moins que ce dernier est aujourd'hui une zone où semblent croître et s'aggraver les oppositions à l'Occident.

Ces changements ne sont pas sans conséquences. Par le passé, les leaders du Nord et du Sud considéraient généralement la Méditerranée occidentale comme le point de départ d'une solidarité et d'une stabilisation qui devait se propager au Machrek. Aujourd'hui, elle semble requérir une action plus spécifique, et donc un renforcement de la coopération locale dans le cadre du Groupe des Dix et, par contre, un ajournement des projets les plus ambitieux englobant l'ensemble de la Méditerranée, comme la CSCM. Il est cependant nécessaire de se rendre compte que la coopération dans la Méditerranée occidentale est en train d'acquérir une dimension et des objectifs sécuritaires bien plus importants que par le passé. Quant aux pays européens, en particulier ceux qui sont membres du Groupe des Dix, ils auront également une responsabilité particulière dans la gestion de la coopération avec le Maghreb, car l'attention de leurs partenaires occidentaux et communautaires se concentre ailleurs.

Afin de faire face à ces problèmes, les pays européens de la Méditerranée occidentale devront adopter de nouvelles orientations politiques, axées sur la nécessité de développer et de renforcer la coopération dans le cadre du Groupe des Dix. Premièrement, tout en multipliant leurs propres efforts, ils devront aussi s'efforcer de convaincre les partenaires communautaires que la Méditerranée occidentale est une dimension intégrante de la sécurité européenne dans son ensemble. Dans ce cadre, ils sont intéressés à voir se développer la politique commune de sécurité et défense entamée à Maastricht.

D'autre part, les pays européens du Groupe des Dix ont intérêt à ce que leur coopération en matière de défense, dans le cadre atlantique, dans celui de l'Union Européenne et de la Méditerranée occidentale même, ne donne pas lieu à des perceptions négatives ou à de simples malentendus au sein des pays du Maghreb. Il serait donc tout à fait souhaitable d'encourager les politiques et les négociations vouées à améliorer la transparence et l'information dans la région, voire à amorcer des mesures de confiance. Bien que la coopération militaire Nord-Sud en Méditerranée occidentale ne soit déjà point à négliger aujourd'hui, une dimension multilatérale pourrait la compléter utilement.

Enfin, la politique de renforcement de la coopération Nord-Sud devrait s'accompagner de mesures favorisant, autant que possible, l'intégration et la coopération entre les pays du Maghreb au sein de l'UMA. Même si cette tâche appartient surtout aux pays de la rive sud, les pays européens devraient également s'efforcer de la favoriser, en concentrant leurs mesures de « conditionnalité » sur cette tâche plutôt que sur les aspects directement politiques.

Tableau 1

**Les dépenses militaires dans les régions au sud de l'Europe
suivant les données de l'International Institute for Strategic Studies
de Londres (en millions de dollars aux prix
et aux taux d'échanges de 1985)**

	1985	(%)	1990	(%)
Maghreb	2 011	3,1	2 161	3,1
Mauritanie	n.d.		n.d.	
Maroc	641		868	
Algérie	953		988	
Libye	n.d.		n.d.	
Tunisie	417		305	
Moyen-Orient	13 782	20,6	10 943	15,5
Golfe	50 931	76,3	57 545	81,4
Total de la région	66 724	100,0	70.649	100,0

Tableau 2

**Les dépenses militaires dans les régions au sud de l'Europe
suivant les données de M. A.H. Cordesman
(en millions de dollars en valeurs courantes)**

	1985	(%)	1990	(%)
Maghreb	7 596	7,5	5 276	6,2
Mauritanie	50		45	
Maroc	1 000		1 340	
Algérie	1 248		904	
Libye	5 000		2 510	
Tunisie	298		477	
Moyen-Orient	20 128	20,0	15 031	17,5
Golfe	72 983	72,5	65 421	76,3
Total de la région	100 707	100,0	85 728	100,0

Tableau 3

**Importations de systèmes d'armes majeurs suivant les données
du Stockholm International Peace Research Institute
(en milliards de dollars aux prix
et aux taux d'échanges de 1985 ;
pourcentages par rapport à l'ensemble du Tiers monde)**

	1985	(%)	1990	(%)
Régions au sud de l'Europe	11,9	54,8	5,1	43,3
Maghreb	1,8	8,3	0,6	4,9
Moyen-Orient et Golfe	10,1	46,5	4,5	38,4
Asie du Sud	2,8	13,0	3,2	27,1